

STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

RAPPORT ANNUEL DU PARTAGE DES COÛTS ET DE L'EFFLUENT



2025

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Martin Blouin".

Fait par: Martin Blouin

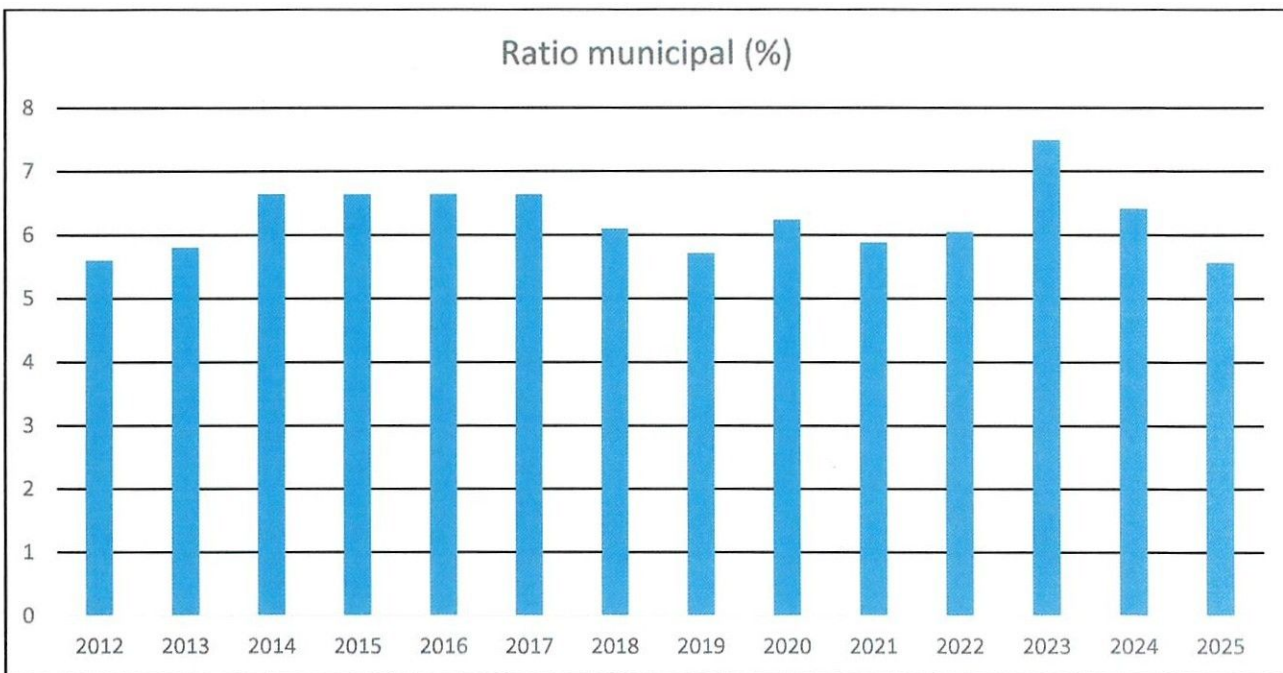
Surintendant au traitement des eaux

RAPPORT ANNUEL – 2025

La station d'épuration est gérée par la papetière Kruger, mais elle appartient à la ville de Crabtree et nous en sommes responsables. Dans ce contexte, il faut quand même s'assurer de faire un suivi régulier.

De plus, l'entente avec Kruger est basée sur le ratio des débits de l'affluent (municipal versus industriel) et de leur charge en DBO5C (demande biochimique en oxygène après 5 jours, partie carbonée). Le ratio municipal (pourcentage pour la facturation) était un peu plus haut lorsque le Centre de Valorisation de Crabtree était en fonction de 2012 à 2017, et il peut augmenter avec la hausse de la population et des eaux parasites. Voir graphique ci-dessous.

Il y a eu une baisse du ratio des partages de notre part passant à 5,55 au lieu de 6,2 prévu pour 2025 (ratio le plus bas depuis 2012). En 2024, nous avons obtenu un ratio de 6,4 (été un peu moins sec). Cette baisse est le résultat d'une légère diminution du débit et de la DBO5C municipal et une légère hausse à l'industriel.



RAPPORT ANNUEL – 2025

Une mise à jour du budget nous est remise par le directeur Environnement et Qualité de chez Kruger inc. tous les ans. Un ajustement de la facturation est renouvelé annuellement selon le ratio de l'année d'avant et des dépenses réelles.

Grâce à une baisse du ratio municipal, ça nous amène **un crédit de 1 626\$ en 2026** pour compenser (111 000\$ - 109 374\$). Il y a quand même eu une hausse des dépenses, avec un totale de 1 971 467\$ au lieu de 1 798 650\$ prévu, pour 2025. En 2024, les dépenses ont été de 1 519 758\$. Les hausses les plus marquées sont à la main-d'œuvre et à l'entretien du traitement secondaire (mécanique et services de nettoyage).

Pour 2025, la facture était de 111 000\$ (plus taxes) et **pour 2026, elle sera de 117 000\$** (plus taxes) à cause d'une hausse du budget prévu pour 2026.

Il y a eu des petits changements aux rejets dans la rivière Ouareau depuis 2023, suite à l'**attestation d'assainissement municipal**. Un plan d'action a été produit en 2025 et à mettre en œuvre avant le 1^{er} janvier 2028, concernant le respect de débordement des eaux usées du secteur Majeau et secteur Val-Ouareau (incluant 1^e avenue et 19^e rue) dû aux eaux parasitaires. Kruger avait prévu à son budget de 2025 des dépenses pour la caractérisation initiale et qui a été effectuée avec succès. Cette caractérisation va servir à identifier et quantifier de nouveaux contaminants, par le ministère de l'Environnement, qui peuvent être présents aux effluents finaux des grandes stations d'épuration du Québec.

Concernant les normes à l'effluent (voir tableau page 4), elles ont toutes été respectées pour 2025, car c'est toujours la moyenne mensuelle qui est importante. Il faut toujours garder en mémoire que la norme pour le phosphore est applicable seulement du 15 mai au 15 novembre.

Bien que le phosphore soit présent toute l'année, la période estivale est la plus critique pour les impacts écologiques et la qualité de l'eau, justifiant des normes plus strictes durant cette période. Les conditions estivales (lumière + chaleur) maximisent son effet.

**Tableau des données moyennes de chaque mois
2025**

Mois	DBO ₅ C		MES		P tot		Coli.fécaux	NH ₃ -NH ₄		pH
	mg/l	Kg/J	mg/l	Kg/J	mg/l	Kg/J	UFC/100mL	mg/l	Kg/J	
Janvier	4,0	68	7,6	130	0,93	16	1403	1,2	21,1	7,0
Février	4,6	72	8,9	140	0,69	11	1501	0,9	13,6	7,0
Mars	3,2	60	5,4	102	0,51	10	2466	0,3	5,4	7,0
Avril	2,0	39	3,5	69	0,52	10	1049	0,2	4,4	7,0
Mai	2,9	52	8,6	153	0,41	7	1175	0,7	12,1	7,0
Juin	2,8	49	7,0	122	0,31	5	1630	0,2	3,6	7,0
Juillet	1,8	35	5,9	117	0,37	7	2795	0,1	1,5	7,1
Août	0,4	31	6,8	119	0,38	7	2697	0,2	3,2	7,1
Septembre	2,4	39	5,7	91	0,31	5	2162	0,2	3,2	7,0
Octobre	3,4	39	4,0	92	0,33	6	1983	0,1	2,2	7,0
Novembre	3,7	70	4,4	83	0,33	6	1470	0,6	11,5	7,0
Décembre	2,9	52	4,8	85	0,78	14	854	0,9	16,0	7,1
Période					0,4	6		0,23	4,2	

Norme moy. mens.	20	1 057	25	680	0,8	18	11 000	5	114	>6 et <9,5
Norme charge mens.	-----	459	-----	101	-----	-----	-----	-----	-----	
Norme moy. de la période d'été					0,6	14	3 000	3	68	

- Norme charge mens. exigée **seulement** si la norme moy. mens. n'est pas respecté.
- Norme P tot: 15 mai au 15 novembre. 0,6 mg/L et 14 kg/J pour la période.
- Norme NH₃-NH₄: 1 janvier au 31 mai et 1 au 31 décembre. 5 mg/L et 114 kg/J pour la période.
- Norme NH₃-NH₄: 1 juin au 30 novembre. 3 mg/L et 68 kg/J pour la période.
- Norme mensuelle Coli.fécaux: 1 mai au 31 octobre. 3000 UFC/100ml.
- Norme de pH est journalière